

CRISE POLITIQUE : QUELLES QUESTIONS SONT À RÉSOUDRE ?

Par Jean Blairon

La décision prise par le Président du Cdh Benoît Lutgen de rompre l'accord de gouvernement qu'il avait pris avec le Parti socialiste aux niveaux régionaux et communautaire nous plonge dans un de ces moments surréalistes dont nous ne devrions pas prendre l'habitude.

La crise de 2008, produite par les banques et réglée par les Etats a ainsi conduit ceux-ci à « adopter » des politiques d'austérité pour atténuer les dettes qu'ils ont contractées ...auprès de celles-ci... pour les sauver.

De même, la présente crise qui a été précipitée pour réagir, somme toute, aux abus de biens publics commis par certains mandataires constitue une destruction volontaire sans précédent d'immenses investissements publics : trois ans de travail de gouvernements, de collaborateurs, d'élus, de groupes de citoyens qui se sont impliqués dans la gestion publique et la conduite du développement de notre société.

Toute crise importante appelle par ailleurs des solutions à la hauteur de celle-ci, rapides de surcroît (ce qui fait qu'elles sont souvent précipitées et qu'elles ne révèlent leurs effets réels que bien plus tard). La vitesse de réaction ne doit cependant pas conduire à négliger le questionnement sur la manière dont le problème a été **traduit** en question(s), ni sur la manière dont cette ou ces questions agissent sur les réponses qui vont être recherchées.

La même vitesse ne doit pas non plus conduire à exclure du débat ceux au nom de qui les questions sont posées (et les réponses proposées) : les mandants que sont les citoyens et les groupes dans lesquels ils réfléchissent aux questions sociétales et politiques.

Il importe dans ce cadre de questionner les questions et les réponses qu'elles tendent à induire.

LA VERSION DOMINANTE DE LA TRADUCTION DE LA CRISE

Depuis plusieurs mois, la crise de confiance des citoyens envers leurs institutions et les responsables qui les dirigent est mise en avant. Les fautes, excès ou abus commis par certains responsables politiques (par exemple le cumul de Sigfried Bracke, président de la chambre, qui s'était montré prompt à dénoncer les comportements des autres avant d'être lui-même inquiété) ont conduit à traduire la crise de confiance en un problème de gouvernance et à concentrer la recherche de solution à la crise actuelle sur l'amélioration de celle-ci. On doit regretter d'emblée que la notion de gouvernance soit tout sauf précise¹.

Mais il y a surtout bien d'autres traductions possibles et il est à craindre qu'une traduction rapide ou légère ne conduise à adopter des « réformes » peu à mêmes d'apporter ne serait-ce qu'un début de

1 J. Pitseys déclare par exemple ceci : « Le terme de « bonne gouvernance » – ou ailleurs, de « goed bestuur » – désigne une pierre philosophale miraculeusement plastique sur laquelle peuvent se plaquer les idéaux les plus contradictoires. » Il ajoute : « La gouvernance devient une sorte de bibendum sur lequel se projettent toutes les critiques possibles du « système » – quelle que soit la nature du système en question. Elle est le symbole de l'anti-étatisme néo-libéral – « plus de gouvernement, mais de la gouvernance » –, d'une pensée managériale insidieuse, du capitalisme techniciste. » (J. Pitseys, « Le concept de gouvernance », www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010-2-page-207.htm).

solution aux problèmes supposés.

Par exemple, ne serait-on pas fondé à dire, à la suite des travaux de Michel Callon et al.², que si crise de la démocratie représentative il y a, c'est que

- celle-ci peine à réduire la **double coupure** qui sépare les citoyens mandants de responsables politiques qui tendent à devenir des professionnels du mandat, d'une part, mais aussi celle qui sépare les experts des profanes ;
- celle-ci est confrontée de plus en plus à des questions qui débordent la gestion des risques et se caractérisent par une forte **incertitude**.

Cette approche désignerait déjà un tout autre périmètre de questionnement et mobiliserait bien d'autres acteurs : les professionnels de l'expertise, par exemple, mais aussi les agents médiatiques qui j(a)ugent les politiques à partir d'un modèle approximatif et exclusivement centré sur la gestion des risques³.

Dans cette analyse, nous nous centrerons ici sur le questionnement relatif à la coupure potentielle entre mandataires et citoyens mandants (ou mandateurs)⁴.

LA « PROFESSIONNALISATION » DE LA POLITIQUE : QUEL EST LE PROBLÈME ?

Un ouvrage récent vient de se consacrer à cette question pour le cas de la France⁵. L'ouvrage s'est attaché, par le biais d'enquêtes approfondies, à déconstruire les questions de sens commun, comme celle qui constitue d'office en problème le fait que ceux qui vivent pour la politique vivent aussi de la politique.

Les auteurs rappellent par exemple opportunément que l'attribution, au XIX^e siècle, d'un salaire aux mandataires a été la condition pour que l'exercice de cette responsabilité cesse d'être réservé aux notables et rentiers.

« [Selon Weber] le professionnel [est] celui qui touche une rémunération pour exercer une activité politique. En ce sens, les députés sont des « professionnels » depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Il faut d'ailleurs s'en féliciter, car si l'indemnité n'est en rien une condition suffisante de la démocratie, elle est une condition nécessaire d'un recrutement non ploutocratique. »⁶

La question légitime doit donc être reprécisée.

L'observation approfondie de la carrière des députés français montre en tout cas que la durée passée à graviter dans le champ politique s'est considérablement allongée, notamment avant de décrocher un premier mandat.

Cette donnée conduit les auteurs à reformuler la question de la professionnalisation : « le fait qu'un nombre croissant d'élus ait passé un temps de plus en plus long en politique est-il un problème ? »⁷

Ils y apportent une réponse nuancée.

Cet allongement du temps passé en politique permet aux mandataires d'acquérir une spécialisation, un savoir-faire (par exemple la maîtrise du système législatif) qui sont essentiels. La complexité

2 M. Callon et al., *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

3 J. Blairon, « Vers un tribunal d'application des solutions (sans enquête ni jugement)? », www.intermag.be/140.

4 Pour une approche de la deuxième coupure, voir P. Mahoux et J. Blairon, « Education permanente et production de connaissances », www.intermag.be/591.

5 J. Boelart, S. Michon et E. Ollion, *Métier : député – Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir, avril 2017.

6 J. Boelart et al., *op.cit.*, p. 129.

7 *Idem*, p. 130.

des matières sur lesquelles il faut légiférer, la difficulté à se repérer dans des situations relevant de l'incertitude, à anticiper des impacts prévisibles ou moins prévisibles, exigent probablement un apprentissage assez long.

Par contre, l'allongement du temps passé en politique risque d'augmenter la barrière qui sépare les élus de leurs électeurs, voire de produire une addiction au pouvoir dans le chef de certains. Ceci dit, il n'est pas prouvé que la rotation rapide dans des postes de pouvoir différents, a fortiori dans des secteurs différents, nous en protège davantage.

Les auteurs plaident pour que des solutions simplistes ne soient pas apportées à cette situation, comme la réduction du nombre d'élus (souvent couplée, d'ailleurs, à une proposition d'augmentation de leur indemnité).

Par ailleurs, ils argumentent que les solutions habituellement proposées comme le décumul des mandats, leur limitation dans le temps ou le recours au tirage au sort pêchent toutes de la même façon :

« Plus généralement, les lois sur le cumul, le tirage au sort ou la réduction du nombre d'élus sont des mesures qui ont en commun de considérer que **le problème est avant tout individuel**, qu'il réside dans les personnes en charge de la politique. Le risque est alors grand qu'on fasse l'économie d'un débat sur l'organisation même du pouvoir. »⁸

Et c'est bien là que l'obsession sur le thème de la « gouvernance » risque de nous faire passer à côté d'une réflexion approfondie sur l'exercice légitime du pouvoir, sur le gouvernement de nos sociétés.

Nous sommes dès lors invités à réfléchir en termes de système, plutôt que d'imaginer dans l'urgence des règles pour corriger des exceptions. Nous retenons des enquêtes menées par les auteurs et des réflexions qu'ils en ont retirées plusieurs points d'attention⁹. La France n'est pas la Belgique, bien entendu, mais la comparaison a au moins le mérite de nous permettre de nous décaler quelque peu par rapport à des évidences un peu trop vite partagées.

DES POINTS DE RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DU POUVOIR

En premier lieu, il serait probablement utile de rééquilibrer les pouvoirs au profit du législatif, de « revaloriser la place des parlementaires vis-à-vis de l'exécutif » (p. 137). Les auteurs citent un chiffre interpellant :

« Sous la législature actuelle 75% des projets de lois déposés [par l'exécutif] ont été votés, contre 5% des propositions [à l'initiative des parlementaires] » (p. 49)

Réduire le rôle des assemblées à un rôle d'entérinement des projets de l'exécutif (voire s'en passer tout simplement) n'est probablement pas renforcer la démocratie ; revaloriser le travail et le débat parlementaires en constitue au contraire une condition sine qua non.

En second lieu, on peut penser que la tendance de plus en plus grande à individualiser l'action politique (au détriment des programmes, des projets de société, des combats collectifs pour les droits), surtout au départ d'un logiciel de « maîtrise » supposée (on sait tout, on affirme « très clairement », on « met toute son énergie », on réagit immédiatement...) mais illusoire n'est pas sans une influence notable sur le manque de crédibilité des acteurs politiques.

En troisième lieu, plutôt que d'affirmer une vertu dont tels seraient les seuls dépositaires et, parallèlement, de stigmatiser collectivement d'autres qu'on érige en commode repoussoir, on peut

⁸ *Idem*, p. 136.

⁹ Pour plus de facilité, nous indiquons les paginations directement dans le corps du texte.

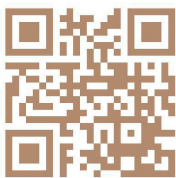
renforcer le contrôle des élus et des dirigeants en dotant des agences ad hoc en moyens et missions (p. 137). Il faut toutefois se rappeler, une fois encore, que c'est la culture capitaliste dominante qui pousse à l'entorse systématique (au jeu avec la règle, comme le dit Luc Boltanski¹⁰) ; que c'est cette culture qui appelle systématiquement à la dérégulation ; que c'est elle qui réclame la « libération » des contraintes pour les entrepreneurs et qui exige le sur-contrôle des victimes des marchés (comme les demandeurs d'emploi, les allocataires sociaux)¹¹. On voit mal un gouvernement de droite rompre significativement avec cette culture.

Enfin, il faudrait aussi agir sur les « champs adventices » au champ politique, comme le champ de la consultance et le champ médiatique.

En matière de coupure avec les « profanes », le champ de la consultance n'est pas sans responsabilité, c'est le moins que l'on puisse dire. Et les « communicants » qui réduisent l'action politique à l'exercice de la rhétorique (pour déminer, enjoliver, produire des effets d'annonce) ont une part énorme dans le discrédit subi par les politiciens « professionnels » : l'homogénéisation du style politique que les communicants induisent (même type de formules « choc » et creuses, même répertoire de mots clés passe-partout (« très clairement », « volonté », « détermination »), mêmes intonations, etc.), le fossé visible entre le discours et la réalité qu'ils construisent produisent une mise à distance structurelle entre les citoyens et les agents politiques dont on ne s'occupe guère.

Les agents du champ médiatique lui-même, plongeant de plus en plus dans la brièveté simplificatrice et dans l'exercice du soupçon généralisé, au détriment de l'explication et de la rigueur, tentent de se distinguer les uns des autres en pratiquant trop souvent vis-à-vis des politiques interrogés un « colloquium interruptum » qui n'est pas sans effet : s'il faut les interrompre très vite n'est-ce pas parce qu'ils tentent toujours d'« entourlouper » et de cacher quelque chose ? Il reste que les explications des agents politiques interrogés – subissant d'abruptes et systématiques coupures – n'ont que peu de chance d'être tout simplement comprises...

Enfin, il ne faudrait pas donner à penser que rien n'est tenté par personne pour compenser les risques de coupure entre les élus et les électeurs. Les premiers peuvent par exemple s'engager dans la vie associative et se mettre ainsi en contact direct avec les « silences » parlants qui traversent le corps social. Les seconds ne sont pas sans s'organiser pour développer leur pensée, structurer leur analyse, faire entendre leurs voix (n'est-ce pas la définition même de l'éducation permanente ?). Réfléchir à l'institution, à la multiplication et à l'intensification de semblables occasions de rencontre entre les mandataires et leurs mandants serait probablement plus utile que de s'engouffrer dans des solutions qui reposent sur des notions floues et sur des raisonnements qui font la part trop belle à la logique individuelle et moralisatrice.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Crise politique : quelles questions sont à résoudre ? », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, juillet 2017, URL : www.intermag.be/607.

10 « Ce que savent, dans leur intimité, les « responsables », c'est que celui qui se contente de suivre les règles sans les contourner, les adapter ou les modifier, n'aboutit à rien. Il est toujours en retard, largué, incapable d'innover. » Luc Boltanski réfère cette attitude au triomphe du management comme « texte » du capitalisme : « Sur la pratique des affaires des nouvelles élites, le management a eu un effet libérateur un peu comparable à celui que la diffusion de la psychanalyse a pu exercer sur leurs pratiques sexuelles. » (L. Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis, 2008, pp. 169-170).

11 Cf. notre analyse « En haut et en bas, emprise de l'Etat et positions sociales », www.intermag.be/334.